

**13 EME RALLYE NATIONAL VILLE DU TREPORT
2 ET 3 JUIN 2012
Coupe de France des Rallyes
Championnat du Comité Régional de Normandie des Rallyes 2012**

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement des rallyes Français
(Réglementation - Edition 2012)

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 16 Avril 2012
Ouverture des engagements :	Dès parution du présent règlement
Clôture des engagements	LUNDI 21 MAI 2012
Parution du road book	VENDREDI 18 MAI 2012 BAR DE L'AIGLE à GRANDCOURT
Publication de la liste des engagés	Mardi 29 MAI 2012 secrétariat de l'épreuve
Date horaires reconnaissances	SAMEDI 26 MAI 2012 DE 9 H à 11 H et de 14 H à 19 H 00
	LUNDI 28 MAI 2012 DE 9 H à 19 H
	VENDREDI 1 JUIN 2012 9 H à 11 H 30 et de 14 H à 20 H
Vérifications des documents administratifs	SAMEDI 2 JUIN DE 7 H 00 à 10 H 30
Vérifications techniques	SAMEDI 2 JUIN 2012 GARAGE OPEL EU de 7H 15 à 11 H 15
Mise en parc départ	SAMEDI 2 JUIN 2012 à 8 H 00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	SAMEDI 2 JUIN 2012 à 9 H MAIRIE DU TREPORT
Publication des équipages admis	SAMEDI 2 JUIN 2012 à 11 H 30 PC
Publication des résultats du Rallye	Salle REGGIANI 1h après l'arrivée du dernier concurrent
Vérifications finales	GARAGE OPEL Zone EUROPOLIS 76260 EU
Remise des prix	Dimanche 3 Juin 2012 à 11h au CASINO du TREPORT

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL DE BRESLE organise le **SAMEDI 2 JUIN 2012**
En qualité d'organisateur administratif et technique avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville
du TREPORT, GRANDCOURT, FRESNOY FOLNY, SEPT MEULES, AVESNES EN VAL, ST PIERRE DESJONQUIERES,
SMERMEMIL, PREUSEVILLE, PUISEVAL, WANCHY CAPVAL, LES IFS, BAILLY EN RIVIERE traversée par une épreuve
dénommée :

13 EME RALLYE NATIONAL DE LA VILLE DU TREPORT

Avec comme partenaire : Le Casino du TREPORT, Le Centre LECLERC EU - ETALONDES, Le Garage Eudoise
Automobiles, et le Conseil Général de la SEINE MARITIME.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°
En date du VISA COMITE REGIONAL N° en date du

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION

COMITE D'ORGANISATION :

Président : M. Le Maire du TREPORT assisté des membres de L'ASA VAL DE BRESLE

Présidente de L'ASA Annick LARUE

Secrétariat du rallye : ASA Val de Bresle BP 113 76340 BLANGY SUR BRESLE TEL/FAX 02.35.93.63.31
E MAIL : asa.vdeb@wanadoo.fr

Permanence du rallye PENDANT LES VERIFICATIONS Mairie du TREPORT, de 7h à 11h30

ensuite pendant le déroulement de la course PC ANNEXE Mairie de GRANDCOURT le 2 Juin 2012 de 12h à 23h.

Tableau d'affichage à la Mairie du TREPORT jusqu'à 12h, ensuite parc de regroupement à GRANDCOURT.

A la fin du rallye SALLE REGGIANI ET CASINO DU TREPORT.

RESPONSABLE SECURITE : par délégation de l'organisateur techniques MR Etienne MORIN 7 RUE CHARLES BESSELIER
76000 ROUEN TEL : 06.83.46.18.69.

N° 20
DATE 20.03.2012

1.1P. OFFICIELS

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Président :	M. LABEYRIE Jean-Claude	LIC N° 10/09-1996
Membres	Mme MAWDLEY Françoise	LIC N° 13/03 1653
	M. WICO Michel	LIC N° 13/03 -2204
	Mme LEFORESTIER Edith	LIC N° 13/18 – 1758
	M VERRIER Jacques	LIC N° 13/03 - 2205

DIRECTION DE COURSE :

Directeur de course	M.VERGNORY HUBERT	LIC N° 13/17 - 7092
Adjoints PC	M. LEFORESTIER J C	LIC N° 13/18 - 1756
	M. LARUE Claude	LIC N° 13/09 -17908
	Mme MONNIER Sylvie	LIC N° 13/07 -9968
	M. PERRIER Jean-Christophe	LIC N° 14/11 – 4889
	M. JARDIN François	LIC N° 13/03 - 20414
	Mme LEBEL Chantal	LIC N° 13/18 - 4921
	M MONNIER SYLVAIN	LIC N 13/07 - 9636

DIRECTION DE COURSE DELEGUES ES :

	M. LE GALL Jacques	LIC N° 13/18- 9383
	M. GENDRON Michel	LIC N° 13/09 - 6944
	M. HELYE Francis	LIC N° 13/05 - 1752
	M VARANGLE Lucien	LIC N° 13/07 - 36384
	M SCHOIRFER Robert	LIC N° 13/07 - 7316

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

Responsable	M. AUBLE Jean-Louis	LIC N° 13/17 -4592
	M. BOUQUET Jean-Guy	LIC N° 13/06 -3387
	M BALLENGHIEN Francis	LIC N° 13/06 - 5641
	M. LEBEL Francis	LIC N° 13/18 _ 6019
	M. SALENNE Jacques	LIC N0 13/06 - 18219
	M GUILLEUX PATRICK	LIC N° 13/17- 35340

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

	Mme MAWDSLEY Myriam	LIC N°13/03 - 11115
	Mme PIERRE Michèle	LIC N° 13/08 – 83 421

CLASSEMENTS – RESULTATS :

	Melle MAWDSLEY Anouck	LIC N° 13/03 - 1652
	M. MEUBRY Stephan	LIC N° 13/03 -180551

MEDECINS :

ALLO MEDIC ASSISTANCE

1.2P. ELIGIBILITE

Le 12^{ème} RALLYE NATIONAL VILLE DU TREPORT compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2^{ème} Division coefficient 3

Le Championnat du Comité Régional Automobile de Normandie des Rallyes 2012

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications Administratives auront lieu :

Le Samedi 4 Juin 2011 de 7 h à 10 H 30 à la Mairie du TREPORT
Techniques de 7H 15 à 11 H 15 GARAGE OPEL à EU

CES HORAIRES TIENNENT LIEU DE CONVOCATION

	<u>ADMINISTRATIVES</u>	<u>TECHNIQUES</u>
GRUPE F 2000	7H00 à 8H15	7H15 à 8H30
GRUPE A. FA. R.	8H30 à 9H15	9H30 à 10H15
GRUPE N. FN. GT. Z.	10H15 à 11H00	10H30 à 11H15

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage Eudoise Automobiles à EU

TAUX HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE 45 EUROS TTC MAXIMUM

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS et PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 13^{ème} RALLYE NATIONAL VILLE DU TREPORT devra adresser sa Demande chez

MR MARC AMOURETTE 8 HAMEAU DES HAUTS BUISSONS

76340 REALCAMP TEL / FAX . 02.35.94.08.62. E MAIL trajectoire.racing@orange.fr

la demande d'engagement ci-jointe, dûment remplie et complétée, avant le **LUNDI 21 MAI 2012** minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est fixé à 120 (au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés
avec la publicité facultative des organisateurs : **520 e**
sans la publicité facultative des organisateurs : **1.040 e**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque uniquement). Les engagements reçus sans le chèque correspondant seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque. Les chèques seront mis en banque après l'épreuve. Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (Fax, Courriel, ou Lettre Recommandée) avant les vérifications sera intégralement remboursé.

3.3 **ORDRE DE DEPART**
CONFORME AU REGLEMENT FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard .

L'assistance sera strictement interdite en dehors du parc autorisé

DES CONTRÔLES SERONT EFFECTUES ET TOUTE INFRACTION CONSTATEE SERA PENALISEE.

Les véhicules d'assistance ou d'accompagnement suivants ou précédents sont également INTERDITS.

5P. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÈCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative feront l'objet d'un communiqué diffusé avant l'ouverture des vérifications administratives. Ce communiqué sera soumis au Collège dès sa première réunion.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTIONS

Le 13^{ème} RALLYE NATIONAL DU TREPOT représente un parcours routier de **269.7 KM** environ

Il est divisé en **1 ETAPE de 3 SECTIONS**

Il comporte **9 EPREUVES SPECIALES** d'une longueur totale d'environ **124.8 KM**

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

ES	1.4.7	SEPT MEULES	13 KMS X 3 =	39 KM
ES	2.5.8	WANCHY	14 KMS X 3 =	42 KM
ES	3.6.9	ST PIERRE DESJONQUIERES	14,6 KMS X 3 =	43.8 KM

L'itinéraire figure à l'annexe du présent règlement.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Le carnet d'itinéraire (road book) sera à la disposition des concurrents engagés, à compter du Samedi 18 Mai 2012 à l'adresse suivante :

BAR DE L'AIGLE à GRANDCOURT

6.2.6P. Les reconnaissances SERONT TOLEREES aux dates et horaires suivants :

LE SAMEDI 26 Mai 2012 de 8h à 11h et de 14h à 19h.

LE LUNDI 28 Mai 2012 de 9h à 19h.

LE VENDREDI 1 Juin 2012 de 9h à 11h30 et de 14h à 20h.

Le nombre de passage est limité à **3 maximum**, DES CONTRÔLES SERONT EFFECTUES Durant les reconnaissances et particulièrement lors des passages dans les localités traversées par les épreuves spéciales (ES), les concurrents devront **IMPERATIVEMENT**, sous peine de sanctions respecter les règles du Code de la Route (surtout en ce qui concerne la **vitesse limitée à 50 KM/H** et moins en certains endroits ainsi que la signalisation mise en place par l'organisateur à la demande des municipalités (ART6.2.1 de la réglementation des Rallyes).

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Combinaison blanche et badge « Commissaire »
- Chef de poste et autres Officiels : Chasuble de couleur (fluo) et badge « Commissaire »

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P Les épreuves seront chronométrées au 1/10^{ème} de seconde.

1P

Un concurrent qui abandonne (soit sur le routier ou sur une ES) à l'obligation de prévenir immédiatement la Direction de Course. Tout autre incident ou accident doit également être signalé. Un numéro de téléphone est réservé aux concurrents, il leur sera communiqué lors des vérifications Administratives.
Les concurrents ne prévenant pas le P.C. de leur abandon recevront une amande de 160 EUROS

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

LES RESULTATS SERONT AFFICHES au PARC FERME et AU CASINO LE 3 Juin 2012, 30mn après l'arrivée de la dernière voiture.

ARTICLE 10P. PRIX

La distribution des prix aura lieu le DIMANCHE 3 Juin 2012 au CASINO DU TREPORT à 11h
Les prix et les coupes ne seront remis qu'aux équipages présents.

CLASSEMENT	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
<u>SCRATCH</u>	650 €	450 €	250 €	100 €
<u>CLASSE</u>				
De 1 à 3	350 €			
De 4 à 8	450 €	220 €	120 €	
9 et PLUS	520 €	250 €	150 €	80 €
Equipage féminin 3 PARTANTES	100 €			

SI UN SEUL PARTANT DANS LA CLASSE : MOITIE DES PRIX

1 COUPE RECOMPENSERA TOUS LES CONCURRENTS CLASSES

1 COUPE AUX 3 PREMIERS DE CHAQUE GROUPE

1 COUPE RECOMPENSERA UN COMMISSAIRE DE CHAQUE SPECIALE

1 COUPE INTER ASSOCIATION

AVIS AUX CONCURRENTS :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la valeur des prix en fonction du nombre de concurrents.
Si moins de 50 CONCURRENTS REDUCTION DE 20 % de la valeur des prix.

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Les éventuels cas non prévus au présent règlement seront laissés à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.